

**Annexe 71-101A1**

**Acceptation de compétence et désignation d'un mandataire aux fins de significations**

**1. Placement de titres par prospectus RIM**

1. Dénomination de l'émetteur (Émetteur) : \_\_\_\_\_
2. Loi constitutive de l'Émetteur : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
3. Adresse de l'établissement principal de l'Émetteur : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
4. Description des titres (Titres) : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
5. Date du prospectus RIM portant sur les titres offerts (Prospectus) \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
6. Nom du mandataire (Mandataire) : \_\_\_\_\_
7. Adresse du Mandataire au Canada aux fins de significations \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
8. L'Émetteur désigne et nomme le Mandataire à l'adresse indiquée ci-dessus pour son mandataire à qui signifier tout avis, acte de procédure, assignation, sommation ou autre acte dans toute action, enquête ou instance administrative, criminelle, quasi criminelle ou autre (l'Instance) rattachée au placement des Titres fait ou prétendument fait au moyen du Prospectus ou aux obligations de l'Émetteur à titre d'émetteur assujetti et renonce irrévocablement à tout droit d'invoquer en défense dans une Instance quelconque l'incompétence à intenter l'Instance.
9. L'Émetteur accepte irrévocablement et sans réserve la compétence non exclusive, pour toute Instance rattachée au placement de Titres fait ou prétendument fait au moyen du Prospectus :
  - (a) des tribunaux judiciaires et administratifs de chacune des provinces [et territoires] du Canada où les Titres sont placés au moyen du Prospectus;
  - (b) de toute instance administrative dans chacune des provinces [et territoires] du Canada où les Titres sont placés au moyen du Prospectus;
10. L'Émetteur s'engage à déposer un nouvel acte d'acceptation de compétence et de désignation d'un mandataire aux fins de significations dans la forme du présent acte au moins 30 jours avant l'expiration dans l'éventualité du décès du mandataire, de la révocation de sa nomination ou pour tout autre motif, pour une période allant jusqu'à six ans après qu'il aura cessé de devenir émetteur assujetti dans une province ou un territoire quelconque du Canada.

11. L'Émetteur s'engage à déposer une version modifiée du présent acte au moins 30 jours avant tout changement dans le nom ou l'adresse du mandataire, pour une période allant jusqu'à six ans après qu'il aura cessé de devenir émetteur assujetti dans une province ou un territoire quelconque du Canada.
12. Le présent acte d'acceptation de compétence et de désignation d'un mandataire aux fins de significations sera régi par les lois de \_\_\_\_\_ [province où se trouve l'adresse du Mandataire] et s'interprétera selon ces lois.

Date : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_ (L'Émetteur)

Par : \_\_\_\_\_  
 (Nom et titre)

Je soussigné accepte la désignation comme mandataire aux fins de significations de \_\_\_\_\_ [l'Émetteur] se

Date : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_ (Le Mandataire)

Par : \_\_\_\_\_  
 (Nom et titre)

**2. Offre publique d'achat ou de rachat**

1. \_\_\_\_\_ D  
 \_\_\_\_\_ énomination du pollicitant (Pollicitant);

2. \_\_\_\_\_ L  
 \_\_\_\_\_ oi constitutive du pollicitant :

3. Adresse de l'établissement principal du pollicitant : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

4. Description des titres (Titres) : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

5. Date de l'offre publique (Offre publique) : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

6. Nom du mandataire (Mandataire) : \_\_\_\_\_

7. Adresse du Mandataire au Canada aux fins de significations : \_\_\_\_\_

8. Le Pollicitant désigne et nomme le Mandataire à l'adresse indiquée ci-dessus pour son mandataire à qui signifier tout avis, acte de procédure, assignation, sommation ou autre acte dans toute action, enquête ou instance administrative, criminelle, quasi criminelle ou autre (l'Instance) rattachée à l'Offre publique [dans le cas d'une offre publique d'échange, ajouter : « ou aux obligations du Pollicitant à titre d'émetteur assujetti »] et renonce irrévocablement à tout droit d'invoquer en défense dans une Instance quelconque l'incompétence à intenter l'Instance.

9. Le Pollicitant accepte irrévocablement et sans réserve la compétence non exclusive pour toute instance rattachée à l'Offre publique :

(a) des tribunaux judiciaires et administratifs de chacune des provinces [et territoires] du Canada où l'Offre publique est faite;

(b) de toute instance administrative dans chacune des provinces [et territoires] du Canada où l'Offre publique est faite.

10. Le Pollicitant s'engage à déposer un nouvel acte d'acceptation de compétence et de désignation d'un mandataire aux fins de significations dans la forme du présent acte au moins 30 jours avant l'expiration du présent acte, pour une période allant jusqu'à six ans après l'offre publique.

11. Le Pollicitant s'engage à déposer une version modifiée du présent acte au moins 30 jours avant tout changement dans le nom ou l'adresse du mandataire, pour une période allant jusqu'à six ans après l'offre publique.

12. Le présent acte d'acceptation de compétence et de désignation d'un mandataire aux fins de significations sera régi par les lois de \_\_\_\_\_ [province où se trouve l'adresse du Mandataire] et s'interprétera selon ces lois.]

Date : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_(Le Pollicitant)

Par : \_\_\_\_\_  
(Nom et titre)

Je soussigné accepte la désignation comme mandataire aux fins de significations de \_\_\_\_\_ [le Pollicitant] selon les conditions de l'acte ci-dessus.

Date : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ (Le Mandataire)

Par : \_\_\_\_\_  
(Nom et titre)

### 3. Acte de fiducie

1. Dénomination du fiduciaire (Fiduciaire) : \_\_\_\_\_
2. Loi constitutive du Fiduciaire : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
3. Adresse de l'établissement principal du Fiduciaire : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
4. Description des titres (Titres) : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
5. Date de l'acte de fiducie selon lequel les Titres sont émis (Acte de fiducie) :
6. Nom du mandataire (Mandataire) : \_\_\_\_\_
7. Adresse du Mandataire aux fins de significations \_\_\_\_\_  
: \_\_\_\_\_
8. Le Fiduciaire désigne et nomme le Mandataire à l'adresse indiquée ci-dessous pour son mandataire à qui signifier tout avis, acte de procédure, assignation, sommation ou autre acte dans toute action, enquête ou instance administrative, criminelle, quasi criminelle ou autre (l'Instance) rattachée à l'acte de fiducie et renonce irrévocablement à tout droit d'invoquer en défense dans une Instance quelconque l'incompétence à intenter l'Instance.
9. Le Fiduciaire accepte irrévocablement et sans réserve la compétence non exclusive pour toute Instance rattachée à l'Acte de fiducie :
  - (a) des tribunaux judiciaires et administratifs de chacune des provinces [et territoires] du Canada où les titres sont émis;
  - (b) de toute instance administrative dans chacune des provinces [et territoires] du Canada où les Titres sont émis.
10. Le Fiduciaire s'engage à déposer un nouvel acte d'acceptation de compétence et de désignation d'un mandataire aux fins de significations dans la forme du présent acte au moins 30 jours avant l'expiration du présent acte, pour une période allant jusqu'à six ans après l'expiration de l'acte de fiducie.
11. Le Fiduciaire s'engage à déposer une version modifiée du présent acte au moins 30 jours avant tout changement dans le nom ou l'adresse du

mandataire, pour une période allant jusqu'à six ans après l'expiration de l'acte de fiducie.

12. Le présent acte d'acceptation de compétence et de désignation d'un mandataire aux fins de significations sera régi par les lois de \_\_\_\_\_[province où se trouve l'adresse du Mandataire] et s'interprétera selon ces lois.

Date : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ (Le Fiduciaire)

Par : \_\_\_\_\_  
(Nom et titre)

Je soussigné accepte la désignation comme mandataire aux fins de significations de \_\_\_\_\_[le Fiduciaire] selon les conditions de l'acte ci-dessus.

Date : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ (Le Mandataire)

Par : \_\_\_\_\_  
(Nom et titre)